

PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT À LA VAE Validation des acquis et de l'expérience

1. OBJECTIFS DE LA FORMATION

La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) est une nouvelle voie d'accès aux diplômes.

Elle permet à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, engagée dans la vie active depuis au moins 1 an, de voir reconnaître officiellement ses compétences professionnelles, par un titre, un diplôme professionnel ou un certificat de qualification enregistré préalablement au RNCP¹.

2. COMPÉTENCES VISÉES

L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) vise à développer la capacité à formaliser par écrit et à présenter à l'oral les compétences acquises au travers de son expérience professionnelle et/ou personnelle par rapport au référentiel d'un titre, d'un diplôme professionnel ou d'un certificat de qualification enregistré préalablement au RNCP.

L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) vise en outre à développer :

- **La capacité à analyser les compétences acquises au travers d'une expérience professionnelle,**
- **À formaliser par écrit ses compétences et à apporter les preuves de leur maîtrise par des éléments factuels,**
- **À mettre en avant les compétences acquises et maîtrisées et s'affirmer dans sa pratique professionnelle.**

3. PRE REQUIS ET CONDITIONS D'ADMISSION

L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) s'adresse aux personnes présentant au moins 1 année d'expérience professionnelle en continue dans un domaine donné. Une bonne compréhension de la langue française et une capacité à rédiger dans cette langue sont également nécessaires.

¹ Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles.

4. MOYENS PÉDAGOGIQUES, MÉTHODE ET TECHNIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) est réalisé par un(e) consultant(e) formateur/trice en évolution professionnelle. Il est individualisé. Les séances se déroulent sous la forme d'entretiens personnalisés. Durant ces entretiens, le (la) formateur (trice) apporte son expertise technique, sa capacité à formaliser et à analyser. Concernant la préparation de la présentation orale devant le jury d'examen, le (la) formateur (trice) peut être amené(e) à proposer un *training* pour familiariser le(a) candidat(e) à cet exercice de communication.

Les méthodes utilisées peuvent être :

- Entretiens personnalisés,
- Rédaction de compte-rendu d'expériences,
- Recherche de témoignages et de preuves,
- Analyse du référentiel de compétences du diplôme,
- Training de communication pour préparation à l'entretien avec le jury.

5. DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Choix du diplôme, titre ou CQP

Le diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle (CQP) visé doit être inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

Le(a) bénéficiaire(e) définit la « certification » la plus adaptée à son projet (correspondant le mieux à ses compétences ou expériences). Il est important qu'il (elle) s'informe en amont sur le déroulement du processus de validation et qu'il (elle) se fasse aider dans cette démarche par un conseil en évolution professionnelle (CEP) ou par un Point Information Conseil (PIC).

2. Dépôt du dossier de candidature

Le(a) bénéficiaire(e) retire un dossier de candidature auprès de l'organisme qui délivre la certification. Une fois rempli, ce dossier permet à l'organisme certificateur de vérifier que le(a) bénéficiaire(e) dispose bien de 1 an d'expérience (professionnelle ou extra-professionnelle), continue ou discontinuée, en rapport avec la certification. Cette étape conditionne la « recevabilité » de la demande de V.A.E.

Concernant les diplômes de l'éducation nationale, le dispositif académique de validation des acquis (DAVA) ou un autre organisme de l'éducation nationale habilité va examiner votre demande. Il va réaliser une étude personnalisée pour cibler le ou les diplômes qui correspondent le mieux à ce que sont et ont été vos expériences, en identifiant vos points forts et vos points faibles pour construire avec vous votre parcours VAE incluant un calendrier prévisionnel de réalisation.

Cette étude personnalisée fait partie intégrante de l'examen de la recevabilité qui consiste à vérifier que vous remplissez bien les conditions qui permettent d'engager une démarche de VAE.

Dès lors que sa candidature est déclarée recevable par l'organisme certificateur, le(a) bénéficiaire(e) peut bénéficier d'un accompagnement lui permettant de préparer les étapes suivantes.

3. Rédaction du dossier de V.A.E

Le(a) bénéficiaire(e) rédige le dossier de V.A.E en décrivant en détail ses savoirs et savoir-faire afin de démontrer qu'il (elle) dispose bien des compétences requises. Lors de cette étape, l'accompagnement par l'organisme certificateur ou par un prestataire indépendant (par exemple, un organisme de formation) est vivement recommandé.

L'accompagnement peut commencer dès que le dossier de candidature est déclaré recevable et se dérouler jusqu'à la date d'évaluation par le jury. En cas de validation partielle, l'accompagnement peut se poursuivre jusqu'à l'évaluation complémentaire.

Dans ce cadre, le(a) bénéficiaire(e) peut bénéficier – en fonction de ses besoins – d'aides méthodologiques à la description des activités et expériences qu'il (elle) souhaite valoriser pour obtenir la certification visée, à la formalisation de son dossier de V.A.E, à la préparation de son passage devant le jury et à la mise en situation professionnelle éventuellement prévue par le référentiel de la certification.

4. Passage devant le jury

Le dossier de V.A.E est étudié par un jury composé d'enseignants, de formateurs et de professionnels du secteur concernés par la certification visée. Le jury peut proposer un entretien et/ou une mise en situation professionnelle du (de la) candidat(e) pour compléter l'étude du dossier.

À l'issue du processus de validation, le jury délivre tout ou partie du diplôme. En cas de validation partielle, les parties de certification obtenues sont acquises définitivement. Le(a) candidat(e) peut compléter son expérience ou suivre une formation, par exemple dans le cadre d'une période de professionnalisation (Voir la page « La période de professionnalisation ») ou du Compte Personnel de Formation (Voir la page « le Compte Personnel de Formation »). Par ailleurs, les parties de

certification peuvent permettre des dispenses d'épreuves s'il est prévu des équivalences totales ou partielles entre les certifications.

6. LES MOYENS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Au cours de l'accompagnement à la V.A.E, le(a) bénéficiaire émerge une attestation de présence
- À l'issue de l'accompagnement à la V.A.E, le(a) bénéficiaire remplit un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de la formation

À l'issue de son passage devant le jury et au moment de la réception du résultat, le (la) formateur(trice) reprend contact avec le(a) bénéficiaire pour faire un point sur l'état d'avancement de son projet au cours d'un entretien physique ou téléphonique.

Taux de réussite en France métropolitaine + DROM Année 2020

Source : DEPP, enquête n°62

Ref : Note d'information n°21, 48 DEPP

Nombre de candidates examinés (décision rendue) : 15265 (17953 en 2019)

Candidats ayant obtenu une validation, même partielle : 13474 (15839 en 2019)

Validations totales : 10502 (12489 en 2019)

Plus d'informations :

<https://www.education.gouv.fr/dispositif-academique-de-validation-des-acquis-nouvelle-baisse-de-16-des-diplomes-delivres-en-2020-326692>

Indicateur de résultats 2023 pour l'organisme Bien-être et Formation :

Nombre de personnes accompagnées : 1

Taux de réussite : 100%

Taux d'abandon : 0%

7. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La prestation est ouverte à tout public. Pour les personnes en situation de handicap, des locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Quand l'accès aux locaux n'est pas possible, une solution est systématiquement recherchée. En dernier recours et avec l'acceptation du (de la) bénéficiaire, la formation pourra être réalisée entièrement à distance (distanciel synchrone).

8. INVESTISSEMENT FINANCIER

Formule « Basic » 16h dont 10h d'entretiens individuels en présentiel ou en distanciel synchrone : 1600€

Formule « Basic + » 24h dont 16h d'entretiens individuels en présentiel ou en distanciel synchrone: 2000€

Prises en charge possibles :

- Compte personnel de formation (CPF) : inscription via le lien ci-dessous

Formule « Basic » : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/83238502500024_VAE001/83238502500024_VAE001

Formule « Basic+ » : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/83238502500024_VAE001/83238502500024_VAE002

- Financement employeur : un devis peut être réalisé sur demande, possibilité de prise en charge par votre OPCO (organisme collecteur)
- Financement par le Pôle emploi : se rapprocher de votre conseiller
- Financement personnel : paiement en 1 ou plusieurs fois.

9. COORDONNÉES DE L'ORGANISME DE FORMATION

EIRL MYRIAM PASQUET – Bien-être et Formation

Organisme de formation enregistré sous le numéro 75470135347 - auprès de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le numéro SIRET de l'organisme de formation est le 83238502500024.

Le siège social est situé 59 rue de la république 47240 Bon Rencontre

06.84.54.11.74 – myriampasquet47@gmail.com

www.bienetreformation.fr

https://www.facebook.com/Bien-%C3%AAtre-et-Formation-1709781439040808/?ref=pages_you_manage

<https://www.linkedin.com/in/myriam-pasquet-53869712b/>

Pour en savoir plus et déposer la demande de recevabilité :

Pour les diplômes relevant des branches suivantes :

Sanitaire et social

Grande distribution,

Industrie métallurgique,

Métiers du sport.

Liste des diplômes actuellement disponibles via France VAE

<https://airtable.com/appQT21E7Sy70YfSB/shrhMGpOWNPJA15Xh/tbIWDa9HN0cuqLnAl>

<https://www.vae.gouv.fr/>

Pour les autres diplômes :

<https://vae.centre-info.fr/>

